

2.3. PSEUDARTHROSES, DÉFORMATIONS ET RACCOURCISSEMENTS.

2.3.1. CEINTURE PELVIENNE.

Les séquelles pouvant entraîner une incapacité permanente seront estimées d'après la gêne fonctionnelle qu'elles apportent aux articulations de voisinage, en particulier pour les déformations.

2.3.2. CUISSE.

- Angulation, déformation, selon le retentissement sur la marche..... 10 à 30
- Pseudarthrose du fémur..... 70

2.3.3. GENOU.

- Pseudarthrose consécutive à une résection du genou..... 50
- Genou ballant..... 60

2.3.4. JAMBE.

- Angulation, déformation en baïonnette, etc., selon le retentissement sur la marche . 5 à 25
- Pseudarthrose du tibia ou des deux os..... 70

2.3.5. PIED

- Affaissement de la voûte plantaire..... 5 à 15
- Pied creux post-traumatique..... 5 à 10
- Exostose sous-calcaneéenne..... 15
- Cal vicieux, exubérant. Selon répercussion sur la marche..... 5 à 15

Raccourcissements.

Le taux évalué pour le raccourcissement post-traumatique s'ajoutera aux autres taux ayant pu être éventuellement estimés par ailleurs pour d'autres séquelles.

- Moins de 2 cm..... 0
- De 2 à 3 cm..... 2 à 4
- De 4 cm..... 9
- De 5 cm..... 15
- De 6 cm..... 18
- De 7 cm..... 21
- De 8 cm..... 24
- De 9 cm..... 27
- De 10 cm..... 30

Le raccourcissement sera toujours soigneusement mesuré entre repères osseux (par exemple : épine iliaque antéro-supérieure - malléole interne). On peut recommander la méthode de Rey.